

Avant-propos

Selon les dernières données publiées par l'ISTAT (*Istituto Nazionale di Statistica*) l'Italie compte, au 1^{er} janvier 2006, une population de 58 751 711 habitants dont 2 286 024 migrants en situation régulière sur 2 670 514 étrangers résidents (4,54 % de la population totale).

Bien que des dispositifs législatifs en matière d'immigration et asile existent en Italie depuis des décennies, les différentes instances gouvernementales ne se sont vraiment intéressées que récemment aux questions liées à l'accueil des migrants. C'est plus précisément à partir des années 90, à la suite des migrations massives et clandestines d'Albanais vers les côtes italiennes, qu'un véritable débat sur les stratégies d'accueil et de réglementation des flux migratoires a commencé à se développer au sein du Gouvernement et de divers ministères.

Les lois et décrets législatifs actuellement en vigueur en matière d'immigration et d'asile ne portant dispositions que sur les aspects juridiques de ces phénomènes (modalités d'arrivée en Italie, délivrance des permis et cartes de séjour, procédures de naturalisation, etc.), le vide concernant les questions liées à la mise en place de dispositifs linguistiques visant à favoriser l'intégration des migrants reste encore à combler.

Il existe pourtant, et depuis une décennie désormais, une offre de formation structurée et diversifiée s'adressant aux migrants (primo-arrivants et anciens migrants), mise en place par plusieurs acteurs, des institutions ou des organismes s'occupant à différents niveaux de l'accueil des étrangers. Ces acteurs vont des administrations centrales et régionales de l'État (ministères, organismes publics nationaux, Offices régionaux de l'Éducation, etc.) jusqu'aux municipalités et aux associations à buts non lucratifs, et cette enquête ne prendra en considération que les actions réalisées par les ministères italiens de l'Éducation nationale et de la Solidarité sociale.

Après avoir abordé les aspects principaux de ces offres de formation (parcours proposés et leur organisation, actions d'orientation et suivi en faveur des migrants, profils des formateurs engagés), la dernière partie de cette enquête essaiera de présenter de manière succincte les dispositifs de certification des compétences langagières des migrants et, enfin, d'esquisser les perspectives sur les dispositifs linguistiques à élaborer dans les années à venir.